

Bulletin d'histoire politique

Lamonde, Yvan (dir.), Combats Libéraux au tournant du XXe siècle. Textes d'un colloque tenu à l'Université McGill les 24 et 25 novembre 1994, Montréal, Fides, 1995, 285 p.

Richard LaRue

B
H
P

Volume 5, Number 3, Summer 1997

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063629ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063629ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

LaRue, R. (1997). Review of [Lamonde, Yvan (dir.), Combats Libéraux au tournant du XXe siècle. Textes d'un colloque tenu à l'Université McGill les 24 et 25 novembre 1994, Montréal, Fides, 1995, 285 p.] *Bulletin d'histoire politique*, 5(3), 101–108. <https://doi.org/10.7202/1063629ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1997

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Notes de lecture

Lamonde, Yvan (dir.), *Combats Libéraux au tournant du XXe siècle*.

Textes d'un colloque tenu à l'Université McGill

les 24 et 25 novembre, 1994, Montréal, Fides, 1995, 285 p

•••

Richard LaRue

Département d'histoire

Université du Québec à Montréal

L'unité de cet ouvrage collectif tient à deux thèses. La première peut se résumer en un appel à réviser le jugement formulé par Jean-Paul Bernard, à propos de la «régression de la tradition radicale» dans le dernier tiers du XIXe siècle. En corollaire, on s'attaque aussi à l'idée voulant qu'avec la mise au rancart de l'ultramontanisme à la fin du siècle, on soit dans une atmosphère d'unanimité idéologique, où la différence est ténue entre libéraux et conservateurs. C'est là le thème du colloque tel que formulé par Yvan Lamonde dans sa présentation d'ouverture (1). La plupart des contributions de cet ouvrage se déterminent par rapport à cette problématique. C'est en fonction de ces deux thèses que l'on rendra compte de cet ouvrage. Par la suite on proposera quelques remarques critiques dans le cadre de la discussion où s'inscrit la démarche des auteurs.

La question de la survie ou de l'évolution de la tradition radicale au sein du libéralisme québécois donne lieu à deux types de réponses de la part des auteurs du recueil. D'un côté il y a ceux pour qui le radicalisme des Rouges, loin de disparaître, aurait survécu chez certains individus ou dans le cadre de

certaines institutions, ou encore se serait transformé au tournant du XXe siècle en fonction de nouveaux thèmes. De l'autre, on retrouve ceux qui, dans le cadre de leur étude, remettent en question la survie de la tradition radicale.

D'entrée de jeu, Yvan Lamonde entreprend d'établir les deux premières positions: non seulement le radicalisme a-t-il survécu au virage imprimé par Laurier en 1877, mais encore s'est-il transformé au fil de l'évolution de la société. L'auteur rappelle d'abord «l'importance, la durabilité et le radicalisme d'une certaine presse libérale entre 1880 et 1920» révélés par les travaux de P.-A. Dutil, de Fernande Roy et de Jean de Bonville, presse radicale qui après comme avant 1877 dérange l'*establishment* libéral. De la même manière la grande guerre ecclésiastique qui se poursuit jusqu'en 1897, ainsi que le problème soulevé par la question des bibliothèques publiques, expriment la vigueur du radicalisme. Mais surtout, la question de l'instruction publique loin de s'effacer en vient à occuper le devant de la scène des combats libéraux au tournant du siècle. La dénonciation des mœurs du clergé et l'hypothèse annexionniste sont des thèmes radicaux qui traversent la période. Mais surtout, on notera l'idée présentée par Lamonde, voulant que le libéralisme de Laurier, celui du discours de 1877, soit la poursuite directe de celui de Dessaulles. L'argument mérite qu'on s'y arrête. Ainsi la victoire de Laurier dans le conflit qui l'oppose à l'épiscopat en 1875, victoire consacrée par les conclusions de la mission de Mgr Conroy, est redevable en partie à Dessaulles.

«[...] cette victoire de Laurier n'était possible que parce qu'un Dessaulles avait fait de la séparation du politique et du religieux l'axe de son combat, qu'il avait pourchassé sa vie durant les interventions cléricales en politique et qu'il avait clairement prévu cette grande guerre ecclésiastique qui allait, après son exil, pivoter autour non pas de la question plus érudite d'un libéralisme catholique canadien mais bien de la question de l'influence indue. [...] Il s'agit de rendre à Dessaulles ce qui appartient à Dessaulles mais tout autant de faire voir qu'il y a une continuité dans le combat du libéralisme radical et du libéralisme modéré qui va jusqu'en 1914, au moment où l'intervention des évêques en faveur de l'effort de guerre (impériale) divise les nationalistes (Asselin, Fournier, Bourassa) sur la question même de la légitimité de cette intervention épiscopale dans une affaire temporelle (2)».

L'auteur décrit aussi les transformations du radicalisme dans le contexte du développement de la concentration, de l'industrialisation et de l'urbanisation. Ainsi la question ouvrière pose de nouveaux défis au libéralisme, en remettant en question le bien-fondé du laisser-faire qui définit la politique

sociale libérale. Lamonde évoque aussi les processus de désacralisation du temps (la question du dimanche) et de l'espace (les immunités fiscales des clercs) ainsi que l'autonomisation de la production culturelle caractéristique de la modernité, autant de thèmes sur lesquels les radicaux se prononcèrent et influenceront le développement social.

Le libéralisme radical aurait aussi survécu au sein de la franc-maçonnerie. Ainsi, la loge Émancipation regroupait des radicaux notoires, et qui se sont donnés des objectifs poursuivant directement le combat des Rouges, en luttant pour «l'affranchissement intellectuel du peuple canadien encore courbé sous le despotisme clérical» (3). Ce radicalisme aurait connu lui aussi une certaine évolution. Ainsi l'auteur souligne que la fondation de la loge Force et Courage à Montréal en 1909 correspond à des objectifs qui seraient nettement plus «à gauche» dans la mesure où l'on s'intéressera davantage à la classe ouvrière et aux questions sociales (la santé, les unions) et on ne sera plus anticlérical que par «impatience».

S'agissant de prouver la pérennité du radicalisme, on attache une grande importance à la trajectoire intellectuelle de certains individus. Ainsi, Francis Parmentier (4) entreprend de montrer que le radicalisme aurait survécu dans la personne d'Arthur Buies. L'auteur nous décrit le libéralisme de Buies comme un libéralisme «atypique» s'enracinant dans une double tradition philosophique et religieuse. C'est une manière de contrecarrer la thèse de la régression de la tradition radicale, dans la mesure où Buies incarne, dans sa vie et ses idées, le radicalisme des principes philosophiques libéraux contre les compromissions du libéralisme des politiciens d'après 1877. Mais aussi, pourrait-on ajouter, la vie et la carrière de Buies attestent à la fois de la survie du libéralisme radical et de sa marginalisation.

On remarquera l'originalité de la contribution de Pierre Hébert, qui montre que c'est bien malgré lui que L.-O. David serait devenu libéral radical. Il aurait été en fait plutôt victime d'une évolution dans le mode de la censure de l'Église, qui passerait à cette époque d'une censure répressive à une censure programmatique qui vise à dire le bien plutôt qu'à empêcher que l'on dise le mal. D'après Hébert, le cas de L.-O. David aurait été le pivot de ce changement. L'idée d'une évolution de la censure dans le cadre de la modernité est certes l'une des plus intéressantes avancée dans ce recueil. Cela dit, par rapport à la thèse générale de l'ouvrage elle est relativement ambiguë: est-il réellement libéral radical celui qui le devient malgré lui? Et qu'est-ce que cela signale quant à l'état du radicalisme dans la société?

Il y a ensuite ceux pour qui le radicalisme, loin de régresser, se transformerait au début du XXe siècle en une version du radicalisme d'inspiration européenne. On aura reconnu la thèse de P.-A. Dutil concernant la mutation du «rougisme» en libéralisme progressiste (5). Dans ce recueil, Dutil présente surtout la fin de la carrière de Langlois au Canada, montrant comment son éviction de la direction du journal marque la marginalisation de ce progressisme au sein du parti libéral. Selon Dutil, Langlois mettait de l'avant un programme jugé par trop radical dans la mesure où il considérait comme une liberté fondamentale, «la liberté de ne pas être tenu dans l'ignorance, de ne pas être en proie aux maladies facilement curables, de ne pas être sous le monopole idéologique de l'Église ou sous celui d'une compagnie d'électricité, de ne pas être victime des vicissitudes de l'économie (6)». Ainsi, après 1909, ces radicaux seraient devenus gênants pour les libéraux provinciaux. Ce qui témoigne de la survie à Montréal d'un radicalisme très vivant. En ce sens, on assisterait là aussi à l'évolution du radicalisme vers les revendications caractéristiques du libéralisme progressiste. Cette idée est aussi cœur de l'article de Ruby Heap sur le discours «éducatif» des libéraux de 1875 à 1920 (7). En bref, selon Heap, malgré le fait que les politiques éducatives au tournant du siècle témoignent surtout de l'avancée du libéralisme modéré, cela n'implique aucunement la marginalisation du radicalisme, qui fut l'inspiration du combat libéral pour la modernisation du système scolaire que finissent par accepter dans une certaine mesure les conservateurs, alors que le programme traditionaliste quant à lui est définitivement écarté parce que incompatible avec le développement de la société moderne.

Pour d'autres il semble y avoir solution de continuité entre le «rougisme» et le radicalisme du début du XXe siècle. Ainsi, Réal Bélanger se dit non convaincu de la thèse de Dutil, dans la mesure où les radicaux, bien qu'ils aient pu avoir exercé une influence réelle sur les dirigeants libéraux, n'auraient pas eu la cohésion, l'homogénéité voire le programme précis que leur prêtent ceux qui voient en eux les héritiers des Rouges (8). Dans la même optique, Fernande Roy (9) remet en question l'idée même d'une séparation, qui ne soit autre chose que l'expression d'une lutte de factions au sein du parti, entre radicaux — en l'occurrence les rédacteurs de *L'Autorité* —, et libéraux modérés.

La question de l'existence du libéralisme est abordée de front dans le cadre de trois communications. D'abord, mentionnons le travail de René Verrette qui, dans son étude du «libéralisme en région», conclut à la quasi absence de véritable libéralisme à Trois-Rivières entre 1850 et 1920. Malgré le fait que plusieurs individus se soient vus étiqueter comme libéraux.

Le libéralisme existe aussi chez les juristes à la fin du XIXe siècle. Dans son étude (10), Sylvio Normand le repère à certains thèmes abordés essentiellement par le biais de la jurisprudence, source rarement exploitée dans cette visée. Ainsi la promotion de l'unification du droit commercial canadien, en opposition à l'affirmation du caractère premier du droit civil en certaines matières, la promotion des libertés individuelles (posées à l'occasion de problèmes concernant la liberté de religion et la liberté de travail), la reconnaissance du rôle central des contrats (privilégiant l'engagement libre de la volonté au détriment de l'égalité des prestations) et finalement le refus d'interpréter largement les articles régissant la responsabilité en matière d'accidents industriels sont-ils autant de thèmes que l'on retrouve dans la jurisprudence et qui témoignent d'une certaine vigueur de l'idéologie libérale dans la communauté des juristes canadiens-français.

Annette Hayward (11) examine les rapports entre littérature, modernité et nationalisme. La littérature participe de la modernité dans la mesure où émerge ce que Pierre Bourdieu appelle un champ de production restreint, censé englober ceux qui pratiquent un art autonome, indépendant d'autres critères, normes ou valeurs que celles fondées sur la littérature elle-même. Originalité, individualisme et liberté sont des caractéristiques du moderne littéraire. Au Québec, le dégagement d'un champ de production restreint se serait manifesté lors de la querelle des exotiques et des régionalistes. Les représentants du modernisme dans cette querelle, soit les exotiques, ne sont pas nécessairement, ni même principalement, des libéraux. Il s'agit plutôt de reconnaître que le libéralisme favorise en son principe même l'autonomie de l'expression artistique, qui sert de définition au modernisme.

Dans le cadre d'un compte rendu il est impossible de critiquer chacune des contributions individuelles, de discuter les problèmes et les questions que chacune d'elles soulève. Je me contenterai donc de remarques d'ordre général.

Premièrement, il faut dire que cet ouvrage est une contribution importante à la connaissance du libéralisme. Il constitue en quelque sorte une synthèse de la problématique du radicalisme au tournant du siècle. Mais surtout il faut souligner le fait que ce recueil fait finalement sortir l'analyse du libéralisme des ornières où elle s'enfonçait depuis quelques années déjà. Soulignons que, pour une fois, on aborde directement la question du rapport entre le discours libéral et la modernité saisie non seulement comme un courant, mais aussi comme une organisation spécifique de la société. Par exemple, le rapport du libéralisme à la culture ne peut être abordé comme un simple classement de thématiques, mais plutôt en tenant compte des conditions mêmes d'exis-

tence d'une sphère culturelle autonome. Dès lors, les valeurs et les concepts qui définissent le libéralisme ne sont plus à lire au premier degré, dans le texte lui-même, mais plutôt dans les conditions de sa production. Cela est sûrement vrai encore du discours des juristes analysé par Sylvio Normand, qui non seulement doivent travailler au cœur de ce qui définit la modernité libérale (le contrat, la responsabilité, etc.), mais qui encore sont placés dans une position d'où ils peuvent tenir une pluralité de discours sur le social.

C'est cette position, plutôt que le contenu même de l'énonciation, qui semble caractéristique de la modernité. De la même manière, il me semble que lorsque l'on analyse les processus de désacralisation de l'espace et du temps, c'est l'évolution des formes de la légitimité dans la société québécoise que l'on étudie. Dans cette optique, le libéralisme ne saurait être abordé uniquement comme un discours, mais aussi en tant que forme de légitimation de la modernité, comme la condition même qui rend possible les discours sur le social, fussent-ils non libéraux.

Ainsi, les travaux de Hayward et de Lamonde sur la modernité culturelle, l'étude du libéralisme chez les juristes ou encore l'analyse des formes de la censure concourent-elles à montrer une chose importante: indépendamment des discours qui sont tenus à son propos, la société québécoise est organisée sur les bases caractéristiques de la modernité: l'autonomie, la liberté et la responsabilité des sujets individuels, la centralité des rapports contractuels dans le droit et la vie sociale ainsi que les formes de régulation qui en découlent. Il me semble que l'étude du libéralisme dans la société québécoise a tout à gagner de la mise en question du rapport du discours à la légitimation et au dispositif institutionnel.

Dans cette optique, ce qui manque dans l'étude du libéralisme, dans ses versions radicales ou modérées, ce ne sont pas seulement d'autres monographies sur des journaux, associations ou individus ni même une (autre) définition du libéralisme comme semble le suggérer Lamonde en conclusion, mais aussi (surtout?) la problématisation de ce que l'on étudie lorsque l'on aborde le libéralisme. En d'autres termes: la description du libéralisme est-elle terminée lorsque l'on a fait l'inventaire des thèmes qui sont abordés par les libéraux? Il est évident que la solution n'est pas du côté de la définition d'une appellation contrôlée définissant ce qui mérite l'étiquette ou non. On connaît les impasses où mène une telle approche...

Par contre on doit poser le problème du rapport entre les discours, voire les pratiques libérales, et la manière dont la société elle-même se reproduit. De

ce point de vue, il est aberrant que l'historiographie du libéralisme au Québec ait fait l'impasse sur les travaux contemporains qui, en sociologie et en philosophie, ont posé le problème du rapport entre les idées, la normativité et la reproduction de la société (12). Négativement, ce que révèle cette ouverture vers la problématique de la modernité, c'est l'insuffisance du recours aux seules notions largement indéterminées de discours et d'idéologie.

Deuxièmement, la question fondamentale que soulève ce recueil concerne l'interprétation que l'on doit faire de la résurgence du radicalisme, sous la forme de l'affirmation radicale de la démocratie et des droits sociaux (13) qu'elle implique. On a vu que les auteurs du recueil abordaient différemment la question de la résurgence du radicalisme. Certains y voient un courant qui ne se distingue que très faiblement du libéralisme alors que d'un autre point de vue il peut en être la négation. C'est à juste titre que l'on parle du «paradoxe d'un libéralisme radical qui en appelle à l'intervention du gouvernement contre le laisser-faire inconditionnel (14)». Ce qui se joue ici concerne l'émergence dans la société québécoise d'une nouvelle rationalité politique qui met en son centre la «question sociale», c'est-à-dire la reconnaissance ou la négation de l'existence de droits sociaux et des formes de régulation qui en découlent, le remplacement d'une régulation par la responsabilité par une éthique de la solidarité. En ce sens, les travaux de Dutil et des autres qui montrent à quel point ce genre de position met les radicaux en délicatesse avec l'*establishment* libéral sont précieux. Il serait regrettable toutefois que cette question soit phagocytée par ce que l'on doit appeler le révisionnisme (15).

On a parfois l'impression que la question du radicalisme ne vient que se greffer, à la toute fin, sur une présentation qui ne vise qu'à documenter l'existence du libéralisme au tournant du siècle. Il y a quelque chose d'agaçant dans l'absolutisation de la thèse de l'unanimité idéologique qui fournit l'épine dorsale de la stratégie révisionniste. Pour le dire crûment, je pense que l'on «met la barre» plutôt bas en discutant simplement de la disparition du «rougisme», voire du libéralisme. Ainsi réduite à la seule question de son existence, l'analyse du libéralisme devient plus simple. Ce faisant, on n'a pas besoin de poser la question des rapports du libéralisme avec son autre et de montrer comment le libéralisme, en tant que forme hégémonique de légitimation de la domination, articule une pluralité de «discours» ou de doctrines sociales. On peut comprendre dans le cadre du repli empiriste qui caractérise l'historiographie actuelle la fonction d'une telle stratégie conceptuelle. Ce qui devient alors le seul problème visible, c'est la continuité de ce radicalisme avec le libéralisme ancien, alors qu'il

constitue aussi quelque chose de nouveau, en rupture non seulement avec le «discours» libéral, mais aussi avec les formes libérales d'organisation de la société. C'est aussi en rapport avec cette discontinuité qu'elles annoncent que les formes nouvelles du radicalisme doivent être analysées.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Yvan Lamonde, «Le libéralisme et le passages dans le XXe siècle», p. 9-38.
2. *ibid*, p. 13.
3. Roger Le Moine, «Le Grand Orient de France dans le contexte québécois (1896-1923)», p. 145-158.
4. «Formes, contenu et évolution du libéralisme d'Arthur Buies», p. 73-98.
5. P. A. Dutil, «The Politics of Progressivism in Quebec: The Gouin «Coup» Revisited», *Canadian Historical Review*, LXIX, 4, 1988, p. 441-442.
6. P.-A. Dutil, «“Adieu demeure chaste et pure”, Godfroy Langlois et le virage vers le progressisme libéral», p. 274.
7. Ruby Heap, «Libéralisme et éducation au Québec à la fin du XIXe et au début du XXe siècles», p. 99-118.
8. Réal Bélanger, «Le libéralisme de Wilfrid Laurier: évolution et contenu (1841 (sic)-1919)», p. 64.
9. F. Roy, «Le journal *L'Autorité* dans le cadre de la presse libérale montréalaise», p. 231-246.
10. «Les juristes et le libéralisme au tournant du XXe siècle», p. 213-230.
11. «La littérature de la modernité et le libéralisme nationaliste au Québec entre 1899 et 1916», p. 159-184.
12. Spontanément, je pense aux travaux de Jürgen Habermas, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*. Paris, Gallimard, 1997, de Jean-Marc Ferry, surtout *Les puissances de l'expérience. T. II, Les ordres de la reconnaissance*, Paris, Cerf, 1991, 246 p., ou encore de Michel Freitag, *Dialectique et société. T. 2. Culture, pouvoir, contrôle. Les modes de reproduction formels de la société*. Montréal, Éditions Saint-Martin, 440 p. Quant à la réflexion contemporaine sur la modernité elle est d'une richesse et d'un foisonnement tels qu'il est incompréhensible que les historiens ne s'en soient pas préoccupés davantage...
13. Ce que les auteurs appellent le libéralisme progressiste, les libertés «négatives», ou encore la valorisation de l'intervention de l'État.
14. p. 278.
15. Sur ces problèmes, je renvoie au numéro de ce bulletin.